

COVÉA AQUA

RAPPORT ESG ET DE PRISE EN COMPTE DU RISQUE DE DURABILITÉ

Loi Energie Climat, article 29

31.12.25



Présentation de la démarche générale de Covéa Finance

Covéa Finance est la Société de Gestion de Portefeuille (« SGP ») du groupe Covéa (réunissant les marques MMA, MAAF et GMF). La démarche d'investisseur responsable de Covéa Finance s'inscrit pleinement dans le modèle mutualiste de sa maison-mère, qui permet de préparer l'avenir sur un temps long, en conjuguant harmonieusement l'économique et le social. Covéa Finance met la « finance au service de l'assurance ».

Covéa Finance positionne l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser les risques embarqués dans ses portefeuilles en venant enrichir la vision traditionnelle de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles.

Les grands principes

En raison de son modèle de gestion fondé sur la collégialité, la transversalité, et la recherche de performance absolue plutôt que relative dans un cadre de risque maîtrisé (recherche du meilleur couple rendement – risque), Covéa Finance a décidé d'avoir une approche globale de l'ESG à travers sa chaîne de valeur. Être responsable et comptable de l'argent de ses clients impose une approche graduelle et progressive dont le présent rapport rend compte.

Les grands principes encadrant la déclinaison de l'ESG dans sa politique ESG sont déterminés par le comité de direction de Covéa Finance en accord avec ses clients et avec ses actionnaires. Ils prennent en compte :

- la recherche d'alignement d'intérêt entre les parties prenantes : cette recherche est systématique et s'exprime notamment dans l'exercice des droits de vote ;
- la prise en compte de manière équilibrée des trois piliers (E, S et G). Aucune thématique ne peut être privilégiée au détriment des deux autres, malgré des enjeux parfois contradictoires ;
- la notion de progressivité dans l'intégration de l'ESG : un projet étalé dans le temps et inscrit dans les objectifs de Covéa Finance à horizon 2026.

Politiques et engagements

Trois politiques viennent encadrer et structurer la démarche ESG de Covéa Finance :

- La politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG
- La politique d'exclusion
- La politique d'engagement actionnarial

Ressources internes

Deux équipes sont impliquées dans l'analyse de critères extra-financiers à Covéa Finance :

- Pour les investissements en direct en ligne à ligne dans les mandats et OPC, l'analyse est effectuée par l'équipe Analyse financière et extra-financière à travers deux méthodologies. La première porte sur les émetteurs souverains, et la seconde sur les émetteurs privés.

L'équipe Analyse financière et extra-financière comprend aujourd'hui 12 analystes dédiés à l'appréciation des critères de performance financière et extra-financière des émetteurs en portefeuille ou à l'étude. Ces moyens humains renforcés, couplés à l'utilisation de prestataires, permettent à Covéa Finance de couvrir un large spectre de sociétés, tant en termes géographiques qu'en termes de taille de capitalisation, en fournissant une appréciation poussée et qualitative aux équipes de gestion.

- Pour les investissements indirects à travers des fonds de fonds, l'analyse est effectuée par l'équipe de Multigestion au moyen de questionnaires globaux de sélection et d'évaluation qui comportent une rubrique extra-financière. Le premier niveau de questionnaire est destiné à la société de gestion tierce, et le second niveau est au niveau du fonds sous-jacent lui-même.

Le recours à certains prestataires apporte une expertise spécifique et ciblée qui vient compléter la méthodologie de recherche développée en interne.

Ci-dessous les prestataires de données sélectionnés :

| Prestataires | Données fournies |
|---------------------------------|---|
| ISS & ISS ESG | Recommandations de vote et analyse |
| | Données sectorielles |
| | Données sur le charbon |
| | Données transition climatique |
| CDP (Carbon Disclosure Project) | Réponse des émetteurs aux questionnaires sur les émissions carbone, l'eau et la déforestation |
| MSCI | Données sur les controverses |
| Trucost (S&P) | Données sources pour le modèle interne de notation ESG des émetteurs privés |
| | Données sur le climat |
| Clarity | Indicateurs de durabilité |
| Urgewald | Données sur le charbon et sur le pétrole et gaz non conventionnels |
| Iceberg Data Lab | Données sur la biodiversité |

Source : Covéa Finance

Covéa Finance demande par ailleurs à ses prestataires (ISS et S&P Trucost) de lui fournir la répartition entre les éléments publiés par les émetteurs et les éléments estimés par les prestataires :

| Données ISS | Données publiées | Données estimées |
|---|------------------|------------------|
| Armes controversées | 100% | 0% |
| Activités liées au tabac | 5% | 95% |
| Activités liées aux jeux d'argent | 23% | 77% |
| Données sur les énergies (fossiles, nucléaire, renouvelables) | 30% | 70% |

Source : ISS

| Données carbone | Données estimées | Données publiées |
|-----------------|------------------|------------------|
| Scope 1 | 53% | 46,8% |
| Scope 2 | 53% | 46,8% |
| Scope 3 | 36% | 57,0% |

Source : S&P Trucost

Pour plus d'informations sur la démarche de Covéa Finance, merci de consulter le site internet de Covéa Finance (rubrique : Engagements & ESG).

Présentation de la gamme de fonds à thématique environnementale

Covéa Finance s'est doté depuis juin 2018 d'une gamme de 4 fonds ouverts à thématique environnementale. Cette gamme traduit sa volonté de fonder ses investissements sur une vision à long terme des enjeux environnementaux tout en permettant également à ses clients d'y participer de façon ciblée. Cela illustre son souci de réduire l'impact négatif des activités humaines sur le climat et les ressources naturelles :

- Covéa Aeris est investi sur des valeurs dont l'activité présente une faible intensité carbone.
- Covéa Aqua est investi sur des sociétés répondant aux enjeux de la maîtrise de la consommation et de la pollution de l'eau.
- Covéa Terra est investi sur des sociétés en fonction de leur implication dans des actions favorables à l'environnement, notamment leur vision responsable de la chaîne alimentaire, du gaspillage, du retraitement des déchets et de l'économie circulaire.
- Covéa Solis est investi sur des sociétés engagées dans la transition énergétique, par le recours à des énergies plus propres, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou encore la fourniture de services de mobilité durable.

Réalisation et mise en œuvre

Composition du portefeuille

| Fonds | Actif net 31/12/2025 | Poids dans les encours de Covéa Finance | Eligibilité à une analyse ESG | Poids dans le portefeuille |
|------------|----------------------|---|-----------------------------------|----------------------------|
| COVÉA AQUA | 108 164 169,33 | 0,12% | Eligible à une analyse ESG * | 97,03% |
| | | | Non-Eligible à une analyse ESG ** | 2,97% |

(*) Actions, Obligations privées, Obligations souveraines, OPC

(**) Monétaire, Liquidités, Futures

Méthodologie générale applicable à la SGP

Conformément à sa méthodologie, Covéa Finance a fait le choix d'avoir une approche progressive. L'analyse ESG couvre les catégories suivantes : actions, obligations (émetteurs souverains et privés) et, depuis 2019, les Organismes de Placement Collectif (OPC) internes et externes. En 2025, 97,93% des encours totaux de Covéa Finance ont été analysés.

Systeme de notation spécifique aux fonds à thématique environnementale

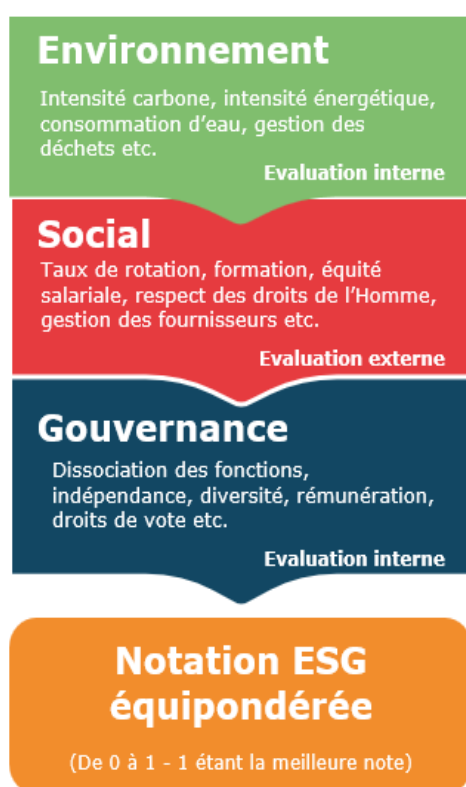
Le processus de gestion repose d'abord sur une approche thématique conduisant à sélectionner les sociétés répondant aux enjeux de la maîtrise de la consommation et de la pollution de l'eau. Cette sélection se fait ainsi à travers les 4 axes suivants :

- Les sociétés permettant de réduire la consommation d'eau (fournisseurs d'équipements, de services et de logiciels optimisant le conditionnement, le transport, la distribution et la consommation d'eau) ;
- Les sociétés démontrant une consommation efficiente de la ressource grâce à leurs processus internes et l'aide de tiers (consultants, services d'ingénierie) ;
- Les sociétés dont l'activité est consacrée à la réduction de la pollution des eaux (traitement des eaux usées, traitement des déchets chimiques et recyclage des eaux) ;
- Les sociétés engagées dans la réduction de leurs rejets polluants pour les eaux et ayant une efficacité élevée et prouvée dans ce domaine.

Le lien avec la thématique peut être apprécié à différents niveaux :

- L'activité de l'entreprise en lien avec la thématique du fonds : le pourcentage du chiffre d'affaires (ou l'excédent brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat net) et/ou les parts de marché en lien avec la thématique et/ou la détention d'une technologie clé et/ou la réalisation d'une acquisition récente et/ou la présence d'une division intégrée dans un pôle global chiffré et/ou la présence d'une activité en lien avec la thématique mais non quantifiée ;
- Les impacts environnementaux directs ou indirects de l'entreprise en la matière (consommation et usage de l'eau, gestion des risques liés à l'eau chez les fournisseurs et politique environnementale).

Principes d'analyse ESG (périmètre des émetteurs privés)



Pour l'évaluation ESG des émetteurs privés, la philosophie de Covéa Finance s'articule autour d'une approche s'appuyant sur une note ESG équilibrée. Celle-ci est calculée à partir de chacun des piliers E (environnement), S (social/sociétal) et G (gouvernance).

Elle est structurée autour d'une notation ESG quantitative des émetteurs privés. Ce modèle interne, fruit d'une réflexion entamée en 2022 dont l'objectif était de limiter la dépendance vis-à-vis des notations ESG des fournisseurs externes, a été déployée opérationnellement en 2024. Ce modèle est caractérisé par :

- La couverture de notre univers > 90% ;
- Une échelle de note entre 0 et 1 (0 correspondant à la moins bonne note) ;
- Une notation ESG issue de la moyenne équilibrée de chaque note pilier ;
- Evaluation du pilier S par notre fournisseur de données Trucost ;
- Une note par pilier E et G sur la base d'une moyenne pondérée des indicateurs du pilier ;
- Une pondération des indicateurs en fonction de leur criticité et leur matérialité par GICS 3.

Ces évaluations quantitatives sont complétées dans certains cas limités et déterminés (certaines valeurs dites cœurs de portefeuille, valeurs non notées par le modèle en l'absence de données suffisantes...) par une approche qualitative de l'émetteur.

Ce travail réalisé par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière approfondit la recherche et l'analyse d'éléments sur les trois piliers E, S et G. L'élaboration des notes des 3 piliers réalisée par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière est appréciée sur une échelle de 0 à 1 (0 correspondant à la moins bonne note). Pour rappel, la note finale ESG est une moyenne équipondérée des notes de chacun des piliers, comprise entre 0 et 1.

Les notations qualitatives produites par les analystes reposent essentiellement sur :

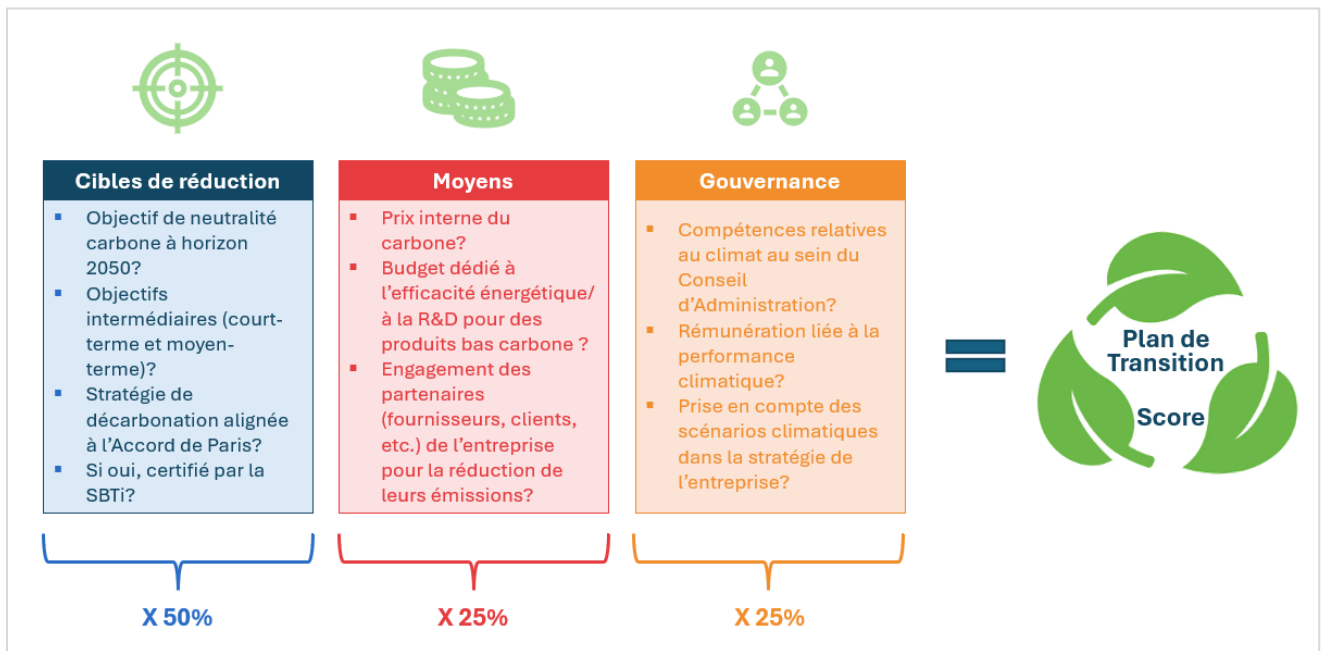
- L'étude de la documentation des émetteurs (rapport annuel, rapport intégré, document de référence, rapport RSE ou déclaration de performance extra-financière (DPEF), site internet...);
- Les données relatives au climat fournies par un prestataire externe ;
- Les échanges ayant lieu avec les entreprises dans le cadre du dialogue actionnarial ;
- Une veille sur des sujets extra-financiers dans les médias (par exemple : controverses, tendances, pratiques...);
- Tout rapport publié par des parties prenantes (fédérations professionnelles, associations de consommateurs, syndicats, etc.) ;
- Les données fournies par un prestataire externe spécialisé concernant les controverses des émetteurs privés, complétées d'une matrice de matérialité permettant d'évaluer le niveau de risque associé réalisée en interne.

L'analyse des controverses constitue également un élément essentiel pour appréhender la maîtrise des risques ESG par les émetteurs.

L'analyse de plans de transition pour les fonds labélisés ISR à partir de 2025, en conformité avec le référentiel du label ISR

À la suite des réflexions menées en 2024 par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière (étude des préconisations du référentiel, sélection d'un fournisseur...), un modèle propriétaire d'évaluation des plans de transition a été déployé, permettant une mise en conformité sur cette nouvelle exigence du référentiel du Label ISR.

Modèle de *scoring* des plans de transition



Source : Covéa Finance

Prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement

L'OPCVM suit une stratégie ISR qui repose sur une gestion alliant analyse financière et extra-financière. Le choix des titres, appréciés à partir d'un univers de départ constitué de valeurs européennes, se fait selon plusieurs angles d'analyse : (1) Le rattachement à la thématique du fonds, conduisant à l'exclusion de l'univers au moins 10% de valeurs ; (2) L'appréciation de l'approche ESG, avec un taux d'exclusion d'au moins 25% des notes ESG les plus basses. L'investissement du portefeuille s'effectue alors en retenant minimum 75% de valeurs ayant une note thématique supérieure ou égale à 3 (échelle de 1 à 5) ; (3) L'analyse stratégique et financière des valeurs retenues, qui s'effectue en respectant une exposition au risque actions comprise entre 75% et 110% de l'actif net.

Taux de sélectivité (Label ISR)

Les valeurs concernées par notre politique d'exclusion et les valeurs ayant les moins bonnes notations ESG (issues de notre modèle quantitatif propriétaire et des notations qualitatives) sont retranchées de l'univers d'investissement, de façon à atteindre un taux de sélectivité de 25% (30% à partir du 1^{er} janvier 2026).

Les investissements du fonds sont par conséquent réalisés dans les 75% restants de l'univers du fonds.

Engagement actionnarial

Posséder une action donne généralement le droit à l'actionnaire de s'exprimer sur la gestion de l'entreprise. L'objectif de l'Assemblée Générale (AG) est de permettre un dialogue entre les actionnaires et le management. Ainsi l'AG représente le cadre privilégié et prévu par la loi de l'engagement et de la démocratie actionnariale.

Outre l'exercice des droits de vote, Covéa Finance considère le dialogue direct avec les entreprises comme un axe primordial de promotion d'une meilleure gouvernance, de pratiques sociales et environnementales plus responsables et d'une transparence accrue.

Actuellement, plusieurs types de dialogues actionnariaux sont réalisés par l'équipe d'Analyse :

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|------------------|--|--|---|---|
| TYPE DE DIALOGUE | Dialogues structurés (questionnaire standard, dialogue Pré AG/ AG, veille ...) ou rencontre lors de l'analyse d'une valeur | Dialogues dans le cadre de la Politique d'Exclusion dont ceux organisés à la suite de l'identification de controverses critiques Dialogues en lien avec l'analyse des obligations durables, | Engagement investisseur thématique | Dialogues et engagements dans le cadre des labels |
| TEMPORALITÉ | Chaque année pour le questionnaire / toute l'année pour les valeurs analysées | Chaque année / toute l'année pour le cas des controverses critiques | Engagements nouveaux chaque année avec un suivi sur 3 ans | Selon les exigences du label |
| OBJECTIF | Obtention d'informations | Suivi des engagements par rapport aux secteurs et thématiques visés par la politique d'exclusion / dialogue au sujet de la controverse critique | Engagement de l'entreprise sur la thématique E, S ou G ciblée | Selon les exigences du label |

Exclusions

La politique d'exclusion de Covéa Finance est publiée sur le site Internet et fait l'objet d'une révision annuelle.

En conformité avec les recommandations de l'AFG (Association Française de la gestion financière), Covéa Finance exclut tout investissement direct en actions ou en obligations dans les entreprises impliquées dans les **armes controversées** :

- Armes biologiques au sens de la Loi n°72-467 du 9 juin 1972,
- Armes chimiques au sens de la convention de Paris (1993),
- Armes à sous munition (ASM) au sens de la convention d'Oslo (2008),

- Mines antipersonnel (MAP) au sens de la convention d'Ottawa (1997).

Au-delà de ces exclusions normatives, Covéa Finance a également défini des exclusions sectorielles et thématiques :

- Covéa Finance exclut tout investissement direct en actions ou en obligations dans les entreprises impliquées dans la production ou la transformation de **tabac** ou de cigarettes électroniques contenant du tabac ou de la nicotine.
- Covéa Finance exclut les entreprises qui réalisent plus de 5% de leur Chiffre d'Affaires direct dans le **secteur des jeux d'argent et de paris**.
- Covéa Finance s'engage à exclure de ses investissements ceux en lien avec la thématique du **charbon thermique**. Lorsque l'information n'est pas disponible, la distinction entre charbon thermique et charbon sidérurgique n'est pas réalisée et les exclusions peuvent concerner donc potentiellement également le charbon sidérurgique (pour les extracteurs principalement). Un échéancier produit en interne permet d'identifier les entreprises concernées jusqu'à horizon fin 2040 et de piloter la stratégie de désengagement qui permettra une sortie effective du charbon thermique de Covéa Finance à cet horizon :

| Périmètre | Depuis 2020 | 2025 | 2030 | 2040 | Extracteur et énergéticiens* | Autres entreprises** |
|-----------|--------------|------|--------------|-------------|---|---|
| OCDE | 30% | 15% | 0% | | Filtre relatif en chiffre d'affaires et en capacité de production | Filtre relatif en chiffre d'affaires |
| Hors OCDE | 30% | 20% | 10% | 0% | | |
| OCDE | 5 GW / 10 Mt | | 0 GW / 0 Mt | | Filtre absolu en chiffre d'affaires et en capacité de production | Filtre absolu en capacité de production |
| Hors OCDE | 5 GW / 10 Mt | | 5 GW / 10 Mt | 0 GW / 0 Mt | | |

* entreprises extractrices du charbon et énergéticiens (définis comme les entreprises générant plus que 20% de leur chiffre d'affaires dans la production d'électricité).

**autres entreprises (définis comme les entreprises ayant des activités d'extraction de charbon et/ou de production d'électricité générée à partir de charbon).

- Sont également exclues l'ensemble des entreprises actives en termes de **développement de nouvelles capacités charbon**. Le développement de nouvelles capacités charbon peut s'entendre par de nouvelles centrales à charbon ainsi que de nouvelles capacités d'extraction.
- Covéa Finance s'engage aussi à exclure de ses investissements, les titres investis en direct en lien avec la thématique du **pétrole et du gaz non conventionnels**. Covéa Finance s'engage à exclure progressivement de ses investissements les producteurs de pétrole et de gaz non conventionnels :
 - Par un élargissement de sa définition du non conventionnel,
 - Par un abaissement de seuils.

Un document produit en interne permet d'identifier les entreprises concernées et de piloter la stratégie de désengagement qui permettra une sortie effective du pétrole et du gaz non conventionnels à horizon fin 2030.

La définition du pétrole et du gaz non conventionnels retenue par Covéa Finance est la suivante :

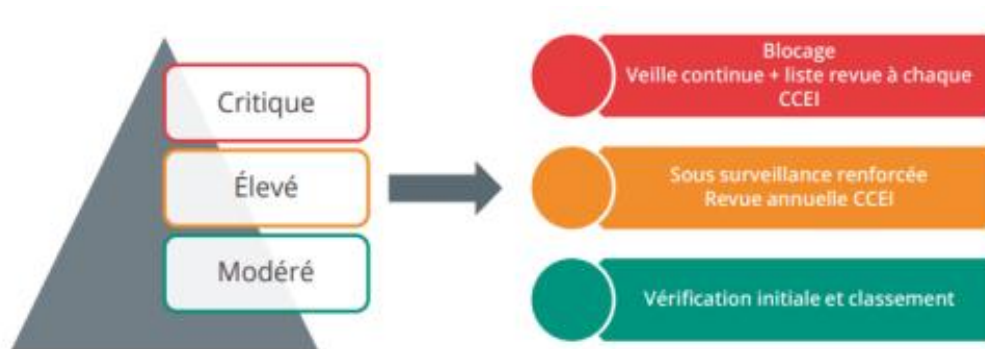
- Le pétrole et le gaz de schiste
- Le pétrole et le gaz issus des sables bitumineux
- Le méthane houiller
- Le pétrole extra-lourd

Elle s'étendra ensuite pour intégrer à horizon fin 2026 le pétrole et le gaz produit en Arctique (en retenant la définition géographique établie par l'AMAP – *Arctic Monitoring and Assessment Programme*).

Enfin, Covéa Finance a mis en place un suivi des **controverses** afin de détecter toute controverse impliquant des entreprises présentes en portefeuille et d'en évaluer l'impact. L'analyse des controverses constitue un élément essentiel du suivi et de la gestion des risques en matière ESG.

La gestion des controverses comprend d'abord une phase d'identification principalement sur la base d'alertes fournies par un prestataire enrichies par une veille quotidienne réalisée par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière. L'analyse intègre plusieurs dimensions : périmètre (société/secteur/zone géographique), catégorie de risque, pilier ESG, matérialité, gestion du problème, occurrence... Le niveau de gravité des controverses se mesure sur une échelle à trois niveaux (du niveau de risque le plus haut au plus faible) : critique, élevé et modéré. Chaque niveau de risque fait l'objet d'un processus spécifique aboutissant à une décision, en cohérence avec le niveau de risque attribué à la controverse.

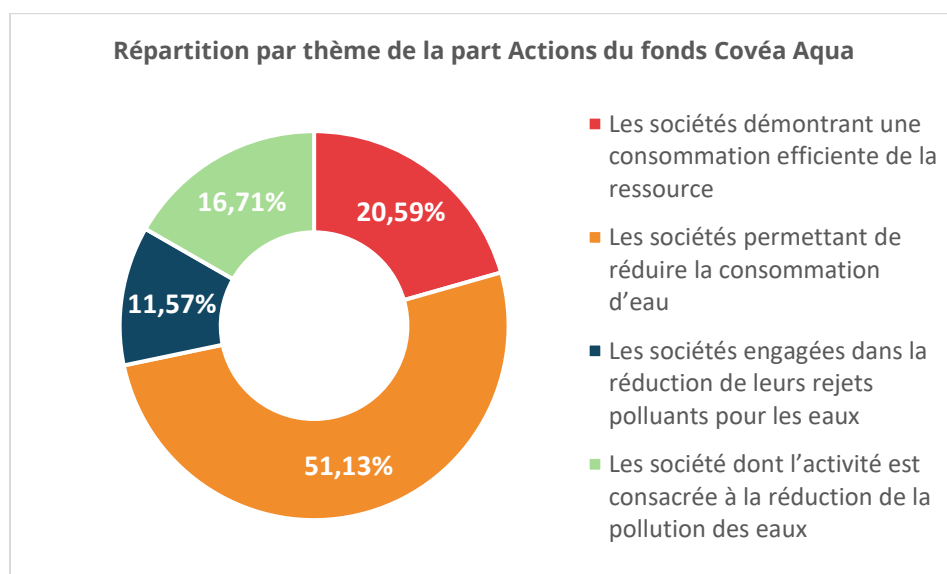
La catégorisation d'une controverse en niveau de risque « critique » conduit au gel de la valeur concernée de façon temporaire dans une première phase (blocage à l'achat). Un dialogue actionnarial est ensuite mené avec l'émetteur conjointement par l'équipe Analyse financière et extra-financière et des membres de la gestion afin d'obtenir des informations sur la controverse. A l'issue de ce dialogue, dans une deuxième phase, le dossier intégrant une analyse complémentaire de la controverse est soumis pour décision au Comité des Controverses et de l'Engagement Investisseur (CCEI). Ce dernier statue sur la qualification finale du risque. Le maintien en niveau de risque « critique » peut conduire à une confirmation du blocage à l'achat (sauf cas spécifique de dérogation, validé par le CCEI, Cf. mise en œuvre de la politique d'exclusion) ou à une exclusion de l'émetteur (cession progressive ou immédiate).



Résultats

Systeme de notation et analyse ESG

Au 31 décembre 2025, la part Actions du fonds Covéa Aqua est répartie entre les thèmes suivants :



Source : Covéa Finance

L'intégralité des valeurs actions détenues au 31 décembre 2025 ont fait l'objet d'une notation dans le cadre de la grille d'évaluation interne dédiée aux fonds à thématique environnementale.

Par ailleurs, au 31 décembre 2025, 14 fiches d'analyses ESG avaient été réalisées sur les entreprises détenues en portefeuille.

Informations spécifiques sur l'intensité carbone du fonds

| Fonds | Eligibilité à une analyse ESG | PAI 3 (Scope 1 + Scope 2 + Scope 3) |
|------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| COVÉA AQUA | 97,03% | 1 713,00 |

Source : S&P, Covéa Finance

Indicateurs climat et contribution à la transition énergétique

Le calcul de l'intensité carbone a ses limites. Il est basé sur des bases de données fournies par des prestataires spécialisés. Ces derniers s'appuient sur les données estimées par les émetteurs, selon des méthodes de calcul/d'estimation parfois variables. Quand les émetteurs ne publient pas ces données, le prestataire doit les estimer. La comptabilité carbone n'est donc pas encore aussi mature que la comptabilité financière et doit être interprétée avec précaution.

Lors de l'analyse des émetteurs, Covéa Finance ne se limite pas à l'analyse de l'intensité carbone, mais accorde également de l'importance à la contribution de chacun à la transition énergétique (scénarios, émissions évitées).

A titre d'illustration, l'ensemble des entreprises en portefeuille du fonds Covéa Aqua font l'objet d'une évaluation de leur plan de transition climatique (cf. méthodologie de *scoring* à la page 8).

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Contribution à la trajectoire climat du groupe Covéa

Dans le cadre de sa stratégie de durabilité, le groupe Covéa s'est engagé à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris en mettant en œuvre des trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses principales activités — assurance, investissement et fonctionnement interne — à horizon 2030.

À ce titre, le Groupe a publié en 2025 son premier plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, structurant ses objectifs, leviers d'action, ressources mobilisées et indicateurs de suivi.

Objectifs et engagements en tant qu'investisseur

En tant que gestionnaire d'actifs du groupe Covéa, Covéa Finance contribue à la trajectoire de décarbonation des valeurs mobilières.

L'objectif fixé consiste à réduire de 25 % d'ici à fin 2030 l'intensité carbone en scope 1 et 2 des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprise détenus en direct dans le cadre des mandats confiés à Covéa Finance, soit un passage de 52,7 tCO₂e/M€ investi à 39,5 tCO₂e/M€ investi.

Cette cible s'inscrit dans des trajectoires fondées sur des données scientifiques reconnues, conformes aux attentes de l'Accord de Paris et aux références émises notamment par le GIEC, le NGFS et l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour la période 2025-2030.

Leviers de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette trajectoire repose notamment sur :

- La politique d'exclusion de certaines activités liées aux énergies fossiles, selon les seuils et le calendrier définis par Covéa Finance ;
- Le pilotage des réinvestissements en faveur d'entreprises engagées dans la transition énergétique et climatique ;
- Le dialogue actionnarial avec les entreprises détenues en portefeuille et le suivi régulier de leurs trajectoires de décarbonation.

Limites et incertitudes

L'atteinte des objectifs du plan de transition dépend de plusieurs facteurs sur lesquels Covéa Finance a peu ou pas d'influence, notamment :

- La mise en œuvre effective d'une trajectoire de décarbonation par les gouvernements, impliquant en particulier des politiques publiques contribuant à l'Accord de Paris ;
- La transition globale de l'économie vers un modèle bas carbone et circulaire, incluant l'accès aux énergies renouvelables, la disponibilité de matériaux à faible empreinte carbone et l'adaptation des infrastructures ;
- La capacité des entreprises en portefeuille à définir, déployer et maintenir dans le temps des trajectoires crédibles de réduction de leurs émissions ;
- La volatilité intrinsèque des marchés financiers et son impact sur la valeur des entreprises

- La qualité des données d'émissions des entreprises collectées auprès des fournisseurs de données, qui peut générer une forte volatilité dans les résultats au niveau du périmètre global.

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Contexte général

À l'occasion de la COP 15 en 2022, l'accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité a été adopté. Cet accord vise à enrayer le déclin de la biodiversité et la restaurer d'ici 2030. Il incite les grandes entreprises et institutions financières à évaluer leurs risques, leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité. La déclinaison de cet accord se retrouve dans les différentes réglementations européennes (SFDR, CSRD, Taxonomie) et françaises (Article 29 de la Loi énergie climat), qui imposent aux sociétés de gestion de fournir des informations relatives à leur stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme en matière de biodiversité.

Les mesures

1. Les pressions ou impacts :

Elles sont au nombre de 5 selon l'IPBES :

- Changement d'usage des terres et mers
- Exploitation des ressources
- Changement climatique
- Pollution
- Espèces exotiques envahissantes

Elles se traduisent par la disparition d'espèces, la déforestation...

L'Indicateur de mesure d'impact (MSA¹) :

L'empreinte biodiversité des entreprises ou CBF (*Corporate Biodiversity Footprint*), basée sur une référence physique, mesure l'ampleur de l'impact d'une entreprise mesurée en termes absolus (Km2.MSA) et relatifs (Km2.MSA /indicateur financier ou Km2.MSA /indicateur physique). Il est généralement négatif mais si cet indicateur est positif, il reflète une augmentation de la biodiversité ou une restauration de la biodiversité.

2. Les dépendances aux services écosystémiques

Dépendances aux ressources et aux processus fournis par la nature, qui sont nécessaires au fonctionnement des activités économiques. Ces services sont regroupés en 3 catégories :

- Services d'approvisionnement : ressources naturelles telles que l'eau, les matières premières...
- Services de régulation : climat
- Services culturels : utilisations des écosystèmes à des fins récréatives, éducatives...

Indicateur de dépendance

Le score dépendance quantifie la dépendance d'une entreprise aux services écosystémiques (26 services intégrés dans ce modèle), répartis en trois catégories : services d'approvisionnement, services de régulation et services culturels. Cet indicateur permet de classer les secteurs et industries les plus dépendantes des services écosystémiques.

Choix du fournisseur Iceberg Data Lab

La thématique de la biodiversité a été identifiée comme un enjeu clé pour Covéa Finance. Une étude approfondie a été menée par l'équipe Analyse financière et extra-financière afin de définir les besoins, l'approche méthodologique et les indicateurs attendus. Au cours du 4ème trimestre 2024, l'offre de plusieurs fournisseurs a été étudiée dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, qui a abouti à la sélection d'Iceberg Data Lab.

¹ MSA : Mean Species Abundance est l'unité de mesure développée dans le modèle GLOBIO par l'agence néerlandaise pour l'environnement PBL, le centre mondial de surveillance de la conservation de l'UNEP WCMC et l'UNEP GRID-Arenda pour mesurer le degré d'intégrité d'un écosystème. Il compare l'abondance réelle des espèces indigènes dans un écosystème donné à leur abondance estimée si cet écosystème n'avait pas été perturbé. Il est utilisé dans de nombreuses études scientifiques, comme la convention sur la diversité biologique (CDB), le rapport mondial sur l'environnement (GEO) du PNUE et pour les évaluations de la Plateforme intergouvernementale de sciences et de politiques sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Le choix de ce fournisseur s'est fondé sur plusieurs critères déterminants :

- La rigueur de sa méthodologie ainsi que la qualité des sources alignées avec les standards internationaux en matière de biodiversité
- La disponibilité d'un indicateur d'impact dédié aux émetteurs souverains, constituant un véritable facteur de différenciation
- La robustesse de son dispositif hybride, reposant sur une combinaison d'outils technologiques avancés et d'une revue assurée par l'expertise humaine.
- L'adoption de sa solution par de nombreux acteurs majeurs et institutionnels
- La mobilisation de ses données dans des travaux de recherche académique, témoignant de la solidité de son modèle et de sa crédibilité scientifique.

En complément de ces atouts, la nationalité française d'Iceberg Data Lab a également constitué un élément favorable. Ce choix est en cohérence avec nos principes et les enjeux de souveraineté et indépendance mis en avant dans notre analyse économique et financière à travers nos Perspectives Economies et Financières (PEF).

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section dédiée dans le Rapport ESG 2025 de Covéa Finance.

Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Covéa Finance entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

L'approche de prise en compte des risques de durabilité pour Covéa Finance repose sur différents piliers dont l'analyse ESG, la politique d'exclusion (armes controversées, tabac, charbon, hydrocarbures non conventionnels, jeux d'argent) et le suivi des controverses.

Le cadre de gestion des risques est revu annuellement dans le cadre de la politique relative aux risques de durabilité de Covéa Finance.

Cette démarche est détaillée dans la politique liée aux risques de durabilité et à l'ESG.

Gouvernance

| COMITÉ | PÉRIMETRE D'ACTION | FRÉQUENCE DES COMITES |
|---------------------------|--|----------------------------|
| CODIR | <ul style="list-style-type: none">Le Comité de Direction définit la stratégie ESGIl valide la politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG, qui fait l'objet d'une revue annuelle | Mensuelle |
| CCEI | <p>Le Comité des Controverses et de l'Engagement Investisseur (CCEI) a pour mission de</p> <ul style="list-style-type: none">Suivre les différentes campagnes d'engagement (engagements investisseurs thématiques, questionnaire standard)Se prononcer sur les controverses identifiées comme critiques et sous surveillanceStatuer sur le caractère durable des obligations | Trimestrielle ¹ |
| COMITÉS GESTION | <p>Les Comités Univers d'Investissement et le Comité Fonds Verts prennent en compte les différents risques en matière de durabilité en s'appuyant sur les analyses ESG (exclusions, scores ESG quantitatifs et évaluation qualitative) et le suivi des controverses présentés par l'équipe Analyse</p> | Mensuelle |
| COMITÉ DES RISQUES | <p>Les Comités des risques suivent des indicateurs de durabilité tels que les titres exclus au titre de la politique d'exclusion et de la gestion des controverses</p> | 6 fois par an |